

Josée Ranger

Directrice
direction.ecoledalbe-viau@csmb.qc.ca

Sébastien Dufresne

Directeur adjoint
Sec. 1 et 2
sebastien.dufresne@csmb.qc.ca

Sarah Laprise

Directrice adjointe
Sec. 3, CC, FMS
Accueil
sarah.laprise@csmb.qc.ca

Isabelle Jacques

Directrice adjointe
Sec. 4, 5 et FPT
Isabelle.jacques@csmb.qc.ca

Nos

coordonnées :

740, rue Esther-Blondin
Lachine (Québec)
H8S 4C4
Tel. : 514 855-4232
Télec. : 514 637-2832

Récupération des outils informatiques prêtés pour l'enseignement à distance

Chers parents et tuteurs,

Veillez prendre note que la récupération des Chromebook, des ordinateurs, des prises et des clés LTE aura lieu dès le 17 janvier 2022. Il est important que votre enfant rapporte l'outil qui lui a été prêté afin d'assurer la poursuite des activités pédagogiques à l'école. Dans le cas où votre enfant devrait s'isoler à la maison, nous pourrions lui en distribuer un.

Mme Angélique Pelletier sera présente pour accueillir les élèves à la bibliothèque aux moments suivants :

De 7h45 à 8h05 et de 14h40 à 15h00.

La direction



Souhaits du Nouvel An

Nous tenons à vous offrir nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de succès pour l'année 2022. Malgré la distance, toute l'équipe-école tient à vous remercier pour le sérieux avec lequel vous avez appliqué les consignes de la santé publique en isolant vos enfants lorsqu'ils présentaient des symptômes, en communiquant les informations nécessaires pour le suivi des cas et en faisant tout le nécessaire pour assurer la sécurité du milieu scolaire.

Aujourd'hui, à quelques jours de la fin de l'étape, nous serons disponibles pour vous communiquer toutes les informations nécessaires afin d'assurer le suivi académique de votre enfant.

Plus que jamais, nous devons développer de nouvelles façons de faire afin d'atteindre notre mission, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions, car c'est ensemble que nous traverserons cette période difficile.

Dates importantes

Vendredi, 14 janvier / journée pédagogique

Lundi, 17 janvier / retour à l'école en présentiel

Lundi, 24 janvier à 19h00 / conseil d'Établissement par Zoom

Jeudi, 27 janvier / nouvelle date de fin d'étape

Vendredi, 28 janvier / journée pédagogique

Vendredi, 28 janvier AM / reprises d'examens

Mardi, 1^{er} février / Blocage horaire pour examen d'écriture en secondaire 5

Jeudi, 10 février en soirée / rencontre de parents (virtuelle) et transmission du 1^{er} bulletin aux parents par MOZAÏK

Vendredi, 11 février / journée pédagogique

Report du bulletin

À la suite de l'annonce ministérielle du 5 janvier dernier en lien avec la possibilité de reporter la publication du premier bulletin, il a été décidé de reporter celle-ci au 10 février, vu la fermeture précipitée des écoles en décembre, le report de la rentrée en présentiel le 17 janvier et la précarité de nos jeunes face à leur réussite scolaire dans le contexte de la COVID-19 depuis deux ans.

L'étape se terminera le 27 janvier prochain. Des examens de reprise en présentiel lors de la journée pédagogique du 28 janvier seront offerts aux élèves s'étant absentés lors de certaines évaluations en cours d'année. Ce report permettra également à certains élèves de terminer

et de remettre des travaux afin de réussir leur première étape équivalente à 40% de la présente année scolaire.

Blocage horaire 5^e secondaire

Le **mardi, 1^{er} février prochain**, aura lieu la passation d'une épreuve d'écriture en français pour tous les élèves **de 5^e secondaire**. D'une durée de 3h15, l'avant-midi complet y sera consacré. L'horaire précis et les locaux utilisés seront dévoilés à votre enfant ultérieurement. La quatrième période aura lieu et respectera l'horaire normal de votre enfant.

Cette épreuve est l'occasion parfaite pour votre enfant de se familiariser avec le contexte de passation d'une épreuve unique finale et les exigences de celle-ci. De plus, le résultat à cet examen sera considéré par les enseignants lors du jugement de ses compétences en écriture au deuxième bulletin. En mai, l'épreuve unique de français langue d'enseignement de la 5^e secondaire aura un impact beaucoup plus considérable sur le résultat final de votre enfant.

Pour la passation de l'évaluation, il est très important que votre enfant :

- soit ponctuel pour bénéficier de tout le temps dont il aura besoin;
- possède tout son matériel (crayons à la mine, gomme à effacer, stylo, etc.);
- respecte les règles de l'utilisation des outils technologiques;
- porte son uniforme;
- présente sa carte étudiante.

Pendant les cours qui précéderont l'évaluation, les enseignants de français accompagneront les élèves dans la préparation à la passation de l'évaluation. D'ailleurs, ils pourront avoir en mains une feuille aide-mémoire préalablement autorisée par l'enseignant. À l'école, nous fournirons aux élèves tous les ouvrages de référence nécessaires (dictionnaire de langue française, Bescherelle, recueil de grammaire, etc.). Évidemment, les mesures adaptatives aux plans d'intervention de votre enfant seront mises en place. Toutefois, l'utilisation d'appareils technologiques tels que le téléphone cellulaire ou la montre est interdite.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur l'épreuve unique de français, langue d'enseignement, de la 5^e année du secondaire, voici le lien pour accéder au Guide à l'intention des parents créé par le ministère de l'Éducation du Québec.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/Guide_parents_FLE_5e_Sec.pdf

Si vous avez des questions au sujet de ce blocage horaire ou de l'épreuve unique de fin d'année en français, nous vous invitons à communiquer avec l'enseignant de français de votre enfant.

Cordialement,

Madame Isabelle Jacques,
Directrice adjointe
Responsable de la sanction des études.

Reprise des évaluations de la 1^{re} étape

Lors de l'**avant-midi** de la journée pédagogique du **28 janvier**, votre enfant sera peut-être convoqué à la reprise d'évaluations de la première étape. S'il doit se présenter à cette reprise, votre enfant vous remettra un formulaire qui aura été rempli par son enseignant. Une fois que vous l'aurez signé, votre enfant devra le remettre à la secrétaire de son secteur. Il est important de noter que certains enfants pourraient avoir plusieurs évaluations à reprendre dans différentes matières. Si tel est le cas, lors de la reprise, il sera invité à prioriser les évaluations étant donné que le temps est limité.

Comme vous le savez sûrement déjà, l'année scolaire 2021-2022 sera divisée en deux étapes, avec la pondération suivante : 40 % pour la première et 60 % pour la deuxième. Cette reprise d'évaluations est consacrée aux élèves qui n'ont pas, pour diverses raisons, complété toutes les évaluations ou les projets à la 1^{re} étape. La reprise du 28 janvier est probablement **la dernière chance** pour votre enfant de les réaliser. Par conséquent, il s'agit d'une occasion d'améliorer ses résultats et ainsi d'augmenter ses chances de réussite de son année scolaire.

Supervisés par des surveillants à la cafétéria pour s'assurer que les élèves bénéficient d'un environnement calme et silencieux, les enseignants ne sont pas présents pour répondre aux questions de votre enfant. La reprise des évaluations en journée pédagogique est une mesure exceptionnelle. Pour bénéficier d'un contexte idéal de passation et de bénéficier de tout le soutien nécessaire dont il a besoin, la présence en classe, lors de la journée de l'évaluation, est un facteur de réussite important pour votre enfant.

Finalement, vous trouverez ci-dessous une copie du formulaire afin de vous familiariser avec ce dernier et de facilement l'identifier en temps et lieu.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant la reprise des évaluations, veuillez communiquer avec la secrétaire de niveau de votre enfant.

Sincèrement,

Madame Isabelle Jacques,
Directrice adjointe
Responsable de la sanction des études.

FORMULAIRE DE REPRISE D'EXAMEN 2021-2022

Politique des absences en cours d'année :

Lors d'une période d'évaluation, lorsque l'absence n'est pas motivée par un des motifs énumérés dans l'agenda, l'enseignant communique avec le titulaire de l'autorité parentale pour l'informer du moment de la récupération pour la reprise. En attendant la reprise en journée pédagogique, s'il y a parution de bulletin, la **note de zéro sera comptabilisée** avec les autres notes à l'étape, et ce jusqu'à ce que l'examen soit effectué. En ce sens, l'enseignant remet ce formulaire à l'élève afin qu'il le fasse signer par son parent ou son tuteur tout en l'informant de la date et de l'heure prévue qui aura lieu à la fin de chaque étape : 19 novembre 2021, 14 janvier 2022 et 21 juin 2022.

Nom de l'élève : _____

Matière : _____

Notion à l'évaluation : _____

Date de l'absence à l'examen : _____

Motif d'absence : _____

Date de l'absence à la reprise d'examen en récupération : _____

Nous tenons à vous informer de cette absence compte tenu de l'importance de réaliser les évaluations tout au long de l'année au moment où la matière vient d'être enseignée.

Ainsi, sa dernière chance de reprendre cet examen est prévue le :

- Date : _____
- Heure : 9h00
- Lieu : Cafétéria*

* Accéder à l'école par l'entrée des élèves - B100

Lors de la journée prévue pour la reprise de l'évaluation, votre enfant sera responsable :

- de respecter les règlements exigés (cellulaire, écouteurs, bavardage, etc.)
- de se présenter à l'endroit et au moment prévus;
- de porter l'**uniforme** de l'école;
- d'avoir le **matériel nécessaire** à la réalisation de l'évaluation.

J'atteste avoir pris connaissance de l'information reliée à l'absence de mon enfant et de ses responsabilités.

Signature du parent ou tuteur : _____

Signature de l'élève : _____

Signature de l'enseignant : _____

Voyage à l'étranger

Je souhaite vous réitérer les consignes relativement aux voyages à l'étranger et au télétravail à partir de l'étranger ainsi que sur la sécurité de l'information.

Le gouvernement du Canada impose diverses mesures à respecter pour les personnes avec qui reviennent de l'extérieur du pays selon la provenance du pays, le statut vaccinal, les personnes avec qui elles ont voyagé et autres.

Nous invitons tous les voyageurs à s'assurer de bien comprendre les consignes du gouvernement et de considérer les impacts que celles-ci peuvent engendrer sur leur prestation de travail, leur retour à l'école ou celui de leur enfant.

<https://voyage.gc.ca/>

Il est de la responsabilité du parent d'informer la direction de l'établissement s'ils voyagent à l'extérieur du Canada et de respecter toutes les mesures émises par le gouvernement du Canada pour les personnes revenant de voyage.

À ce stade-ci, un élève qui serait considéré comme n'étant pas adéquatement protégé (est considérée comme étant adéquatement protégée une personne qui a reçu deux doses d'un vaccin autorisé au Canada) ne peut pas se présenter à l'école pour une période de 14 jours.

Dans un tel cas, l'école ou le centre de service n'aura pas l'obligation de donner de l'enseignement à distance. Il en est de même dans l'éventualité où un élève ne serait pas en mesure de revenir au pays.

Consignes sanitaires

Rentrée scolaire en présentiel reportée au 17 janvier 2022 partout au Québec. Suspension des activités parascolaires jusqu'à nouvel ordre.

Les orientations pour l'année scolaire 2021-2022 sont établies en fonction de la situation sanitaire actuelle et de l'opération de vaccination en cours auprès de la population.

La présence de variants au Québec commande une approche prudente. La mise en place de mesures sanitaires d'appoint est nécessaire pour réduire les risques de transmission et d'éclosion.

Port du masque au secondaire

Le port du masque est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école : dans les salles de classe, dans les aires communes et lors des déplacements des élèves ainsi que dans les transports scolaires.

Le masque doit également être porté pendant les cours d'éducation physique et à la santé, si le maintien de la distanciation de 2 mètres entre les élèves n'est pas possible et que le cours se déroule à l'intérieur. En musique, il peut être retiré pour la pratique des instruments à vent si

la distanciation est respectée.

Le masque de procédure sera encore distribué aux élèves au moins deux fois par jour. Les élèves doivent porter uniquement les masques distribués par l'établissement.

A l'entrée de l'école, des distributeurs de produit antiseptique permettent aux élèves de se désinfecter les mains. A leur arrivée en classe, des produits désinfectants sont mis à leur disposition pour le lavage des mains et des surfaces utilisées.

Nous comptons sur votre collaboration afin de rappeler à votre enfant l'importance du respect des mesures sanitaires pour assurer la santé et la sécurité des élèves et du personnel de l'école.

Maintien :

- des mesures de nettoyage et de la désinfection par les agents d'entretien, particulièrement en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées;
- des routines d'hygiène des mains pour les élèves et les employés, selon les recommandations de la CNESST;
- de l'évaluation des enfants symptomatiques et de leur exclusion éventuelle.

Gestion des cas et des éclosions

La gestion des cas et des contacts, à la suite d'une éclosion, est sous l'entière responsabilité des autorités de santé publique. À cet effet, un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un établissement d'enseignement privé ne peut prendre la décision de fermer une classe ou un établissement au complet en raison de la présence de cas positifs détectés par un résultat obtenu à la suite d'un test en centre de dépistage. Lorsqu'un cas positif est détecté ou qu'une éclosion est déclarée, c'est la Direction régionale de santé publique qui est responsable d'émettre des recommandations et de transmettre les consignes appropriées au milieu scolaire.

Période d'isolement

Les autorités de la santé publique ont pris la décision que pour les membres du personnel scolaire et pour les élèves adéquatement vaccinés qui contracteraient la COVID-19, la période d'isolement est désormais réduite à une durée de cinq jours suivant l'apparition des symptômes. Un retour aux activités habituelles devient alors possible une fois les symptômes disparus ou en régression et après au moins 24 heures sans fièvre, à la condition de porter un masque d'intervention et de respecter dans la mesure du possible une distanciation de 2 mètres pendant cinq autres jours. La période d'isolement demeure de 10 jours pour les membres du personnel scolaire et les élèves non adéquatement vaccinés.

Si un élève est isolé plus de deux jours, l'école s'assurera de la poursuite des apprentissages en assurant :

- un contact quotidien direct avec un membre du personnel de l'école ;

- des travaux dans toutes les matières. Ceux-ci seront accessibles sur le Classroom du groupe ;
- les outils technologiques nécessaires à l'élève.

Pour plus d'informations sur les consignes d'isolement en cas de contamination à la COVID-19, veuillez consulter les tableaux et l'algorithme présentés dans les rubriques situées plus bas.

Symptômes

Les symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- fièvre :
 - chez l'enfant de 0-5 ans : 38,5 °C (101,3 °F) et plus (température rectale),
 - chez l'enfant de 6 ans et plus : 38,1 °C (100,6 °F) et plus (température buccale),
 - chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale),
 - chez la personne âgée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale),
 - ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
- symptômes généraux :
 - perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût,
 - grande fatigue,
 - perte d'appétit importante,
 - douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique),
 - mal de tête;
- symptômes respiratoires :
 - toux (nouvelle ou aggravée),
 - essoufflement, difficulté à respirer,
 - mal de gorge,
 - nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue;
- symptômes gastro-intestinaux :
 - nausées,
 - vomissements,
 - diarrhée,
 - maux de ventre.

Les symptômes peuvent être légers ou plus importants, comme ceux associés à la pneumonie.

Leur durée varie selon la gravité de la maladie, mais ils s'estompent généralement en moins de 14 jours. Pour les cas sévères, les symptômes peuvent durer plus d'un mois.

Il n'est pas possible de faire la différence entre la COVID-19 et la grippe en se basant seulement sur les symptômes, car ils se ressemblent trop. La seule façon d'être certain du diagnostic est de faire un test de dépistage. En raison de la hausse du nombre de cas d'infection, les tests PCR réalisés en clinique de dépistage sont désormais réservés à des [clientèles prioritaires](#). Si vous ne faites pas partie des personnes prioritaires, il est recommandé de faire un [test rapide à la maison](#). S'il vous est impossible d'obtenir ces tests, isolez-vous en respectant les [Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19](#).

Certaines personnes peuvent transmettre le virus sans le savoir, même si elles ont été vaccinées, car elles ne présentent aucun symptôme ou ne les ont pas encore développés.

Les personnes les plus à risque de décéder à la suite de complications sont :

- les personnes ayant un système immunitaire affaibli;
- les personnes atteintes de maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiaques, pulmonaires et rénales;
- les personnes âgées de 70 ans et plus.

C'est toutefois pour les personnes âgées de 70 ans et plus que le risque de décès est le plus élevé.

Développement des symptômes

Les symptômes se développent en moyenne de 5 à 7 jours après la contamination, mais cette période peut s'étendre de 2 à 12 jours.

Sachez que **vous devez vous isoler si vous présentez des symptômes** de la COVID-19, même si vous avez été vacciné. Consultez la page des [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19](#) pour connaître les consignes d'isolement selon votre situation.

Il arrive qu'une personne soit infectée une deuxième fois par la COVID-19. Le plus souvent, cela se produit chez des personnes qui ont un système immunitaire affaibli. La majorité des gens qui attrapent la COVID-19 en guérissent et semblent être protégés temporairement contre une nouvelle infection par ce virus.

Déclaration des cas à l'école

Svp, utiliser l'adresse courriel suivante afin d'aviser la secrétaire mandatée du dossier de la COVID-19 à l'école : Caroline Gervais caroline.gervais@csmb.qc.ca

Consignes : Cas de COVID-19 / personne symptomatique / contact domiciliaire

IMPORTANT : Une personne ayant eu la COVID-19 après le 20 décembre 2021 est considérée immunisée pour une période de 60 jours. Les consignes suivantes ne s'appliquent pas à cette personne. Cependant, une personne qui présente des symptômes d'infection (exemple : fièvre, diarrhée, etc.) devrait rester à la maison jusqu'à ce que son état s'améliore.

1- TOUTE PERSONNE QUI DÉVELOPPE DES SYMPTÔMES DE LA COVID (Voir [Symptômes de la COVID-19](#)) DOIT :

- **S'ISOLER** pour un minimum de **24 heures**.
- **Passer un test rapide immédiatement, si disponible.**
- ***Les membres du personnel sont fortement encouragés à se faire dépister par PCR en Centre désigné de dépistage (CDD) 24 heures après le début des symptômes.**
- **Passer un deuxième test rapide 24 à 36 heures plus tard**, si le premier test rapide est négatif.

2- Consignes pour les CAS de COVID-19 (test rapide ou PCR positif) OU les personnes SYMPTOMATIQUES (sans accès initial à un test) Voir [Consignes pour la personne atteinte de la COVID-19](#)

- Veuillez rapidement **informer** la direction de l'établissement scolaire.

Enfant de MOINS de 12 ans

- **Isolement de 5 jours** à partir de la date de début des symptômes.
- **Dépistage avec un test rapide** au dernier jour d'isolement (Jour 5), si disponible*.
 - Si le résultat est négatif, retour en classe, si diminution des symptômes et une période de 24 heures sans fièvre ;
 - Si le résultat est positif, OU si le test n'est pas disponible, prolonger l'isolement pour les 5 jours suivants ;
 - Deux tests rapides négatifs à 24 heures d'intervalle entre les Jours 6 et 10 permettront de lever l'isolement, si diminution des symptômes et une période de 24 heures sans fièvre.

* Si un enfant ayant des besoins particuliers est incapable de se soumettre à un test rapide, il en sera exempté et l'isolement sera levé au Jour 6, si les autres critères sont respectés.

Personne de 12 ans ET PLUS

Si adéquatement vaccinée :

- **Isolement de 5 jours** à partir de la date de début des symptômes. Le retour est permis lorsque les conditions suivantes sont réunies :
 - Absence de fièvre pour une période de 24 heures ;
 - Diminution des symptômes.
- **Port du masque** de procédure en tout temps et **distanciation de 2 mètres** pendant les 5 jours suivants**.

Si non adéquatement vaccinée :

- **Isolement de 10 jours** à partir de la date de début des symptômes.

** Si un enfant ayant des besoins particuliers est incapable de porter le masque de procédure et de respecter la distanciation, il en sera exempté et l'isolement sera levé au Jour 6, si les autres critères sont respectés.

Personnes qui résident avec le cas où la personne symptomatique (contacts à risque élevé)

- **Isolement de 5 jours** à partir de la date du début des symptômes (ou de la date du test) du **PREMIER** cas (ou de la première personne symptomatique) dans la maisonnée ;
- Si le contact domiciliaire développe des symptômes pendant cette période, il doit s'isoler pour une période de **5 jours** après le début des symptômes pour les personnes adéquatement vaccinées **OU 10 jours** après le début des symptômes pour les personnes non adéquatement vaccinées.

Instructions: Positive COVID-19 CASE / SYMPTOMATIC people / HOME contacts

IMPORTANT: A person who had COVID-19 after December 20th, 2021 is considered immune for 60 days. The following instructions do not apply to this person. However, a person showing symptoms of infection (example: fever, diarrhea, etc.) should stay home until their condition improves.

1- A PERSON WHO DEVELOPS SYMPTOMS OF COVID (See [COVID-19 symptoms](#)) MUST :

- Self-isolate for at least **24 hours**.
- Take a rapid test **immediately**, if available.
- ***A PCR test done in a Designated Screening Center 24 hours after the onset of symptoms is strongly recommended for staff members.**
- Take a second rapid test **24 to 36 hours after**, if the first rapid was negative.

2- Instructions for COVID-19 cases (rapid or laboratory test) OR SYMPTOMATIC people (without initial access to a test) For more information: [Instructions for people with COVID-19](#)

- Promptly **advise** the school administration.

Children LESS than 12 years old

- **Self-isolation for 5 days** from the date of onset of symptoms.
- **Screening with a rapid test** on the last day of isolation (Day 5), if available*.
 - If the result is negative, the child can return to school, if they haven't had a fever for at least 24 hours without using fever medication AND their symptoms have improved ;
 - If the result is positive, OR if a test is not available, the child must stay in isolation for another 5 days ;
 - The isolation may be lifted after **2 negative results** to rapid tests, 24 hours apart, between Day 6 and Day 10, if the child hasn't had a fever for at least 24 hours without using fever medication AND their symptoms have improved.

* If a child with special needs is unable to undergo a rapid test, they will be exempted and isolation will be lifted on Day 6, if the other criteria are met.

People 12 years old OR MORE

If adequately vaccinated :

- **Self-isolation for 5 days** from the date of onset of symptoms. Return to school is allowed **when the following conditions are met** :
 - The case hasn't had a fever for at least 24 hours without using fever medication ;
 - Their symptoms have improved.
- **Wearing a procedural mask** at all times and **physical distancing of 2 meters** for the next 5 days**.

If NOT adequately vaccinated :

- **Self-isolation for 10 days** from the date of onset of symptoms.

** If a child with special needs is unable to wear a procedural mask and maintain physical distancing, they will be exempted and isolation will be lifted on Day 6, if the other criteria are met.

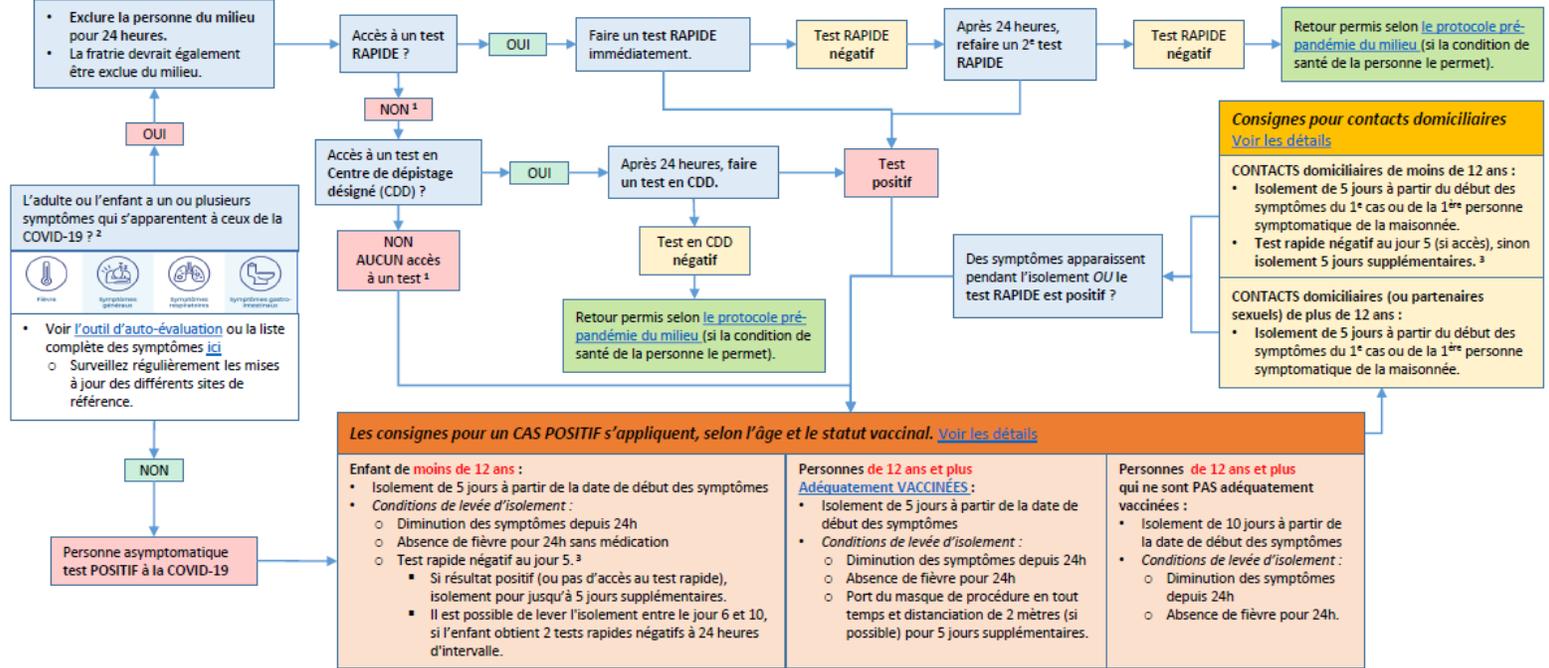
People who live with the positive case / the symptomatic person (High risk contacts)

- **Self-isolation for 5 days** from the date of onset of symptoms (or the date of the test) of the **FIRST positive case** (or the first symptomatic person) in the household ;
- If the household contact develops symptoms during this period, they must self-isolate for **5 days** from the date of onset of symptoms for people who are adequately vaccinated **OR 10 days** from the date of onset of symptoms for people who are NOT adequately vaccinated.

Algorithme de gestion des cas confirmés, des personnes symptomatiques et de leurs contacts domiciliaires

(Mise à jour: 2022-01-14)

Services de garde éducatifs à l'enfance et milieux scolaires de Montréal



¹ Exception: si les symptômes sont dus à une maladie autre que la COVID-19, un billet médical pourrait être accepté (équivalent à « résultat négatif »).

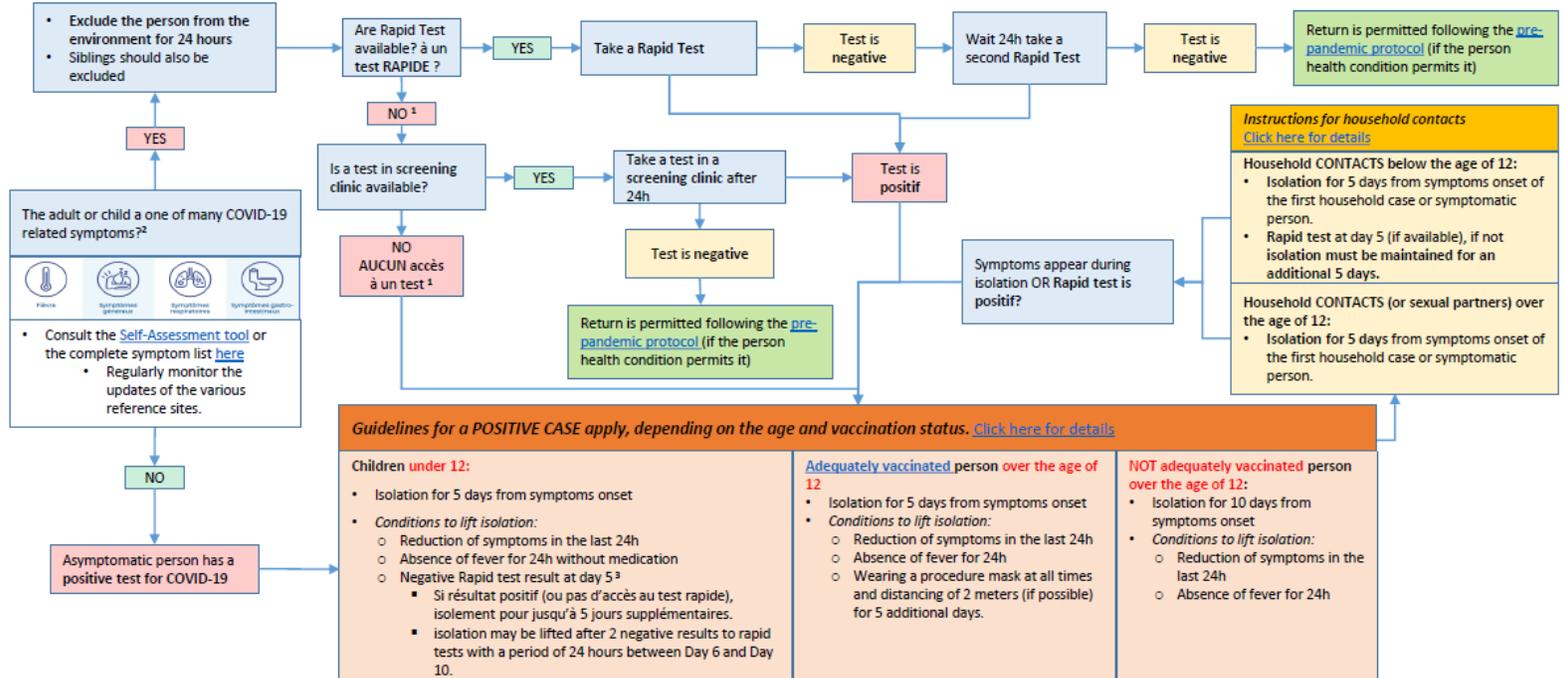
² Une personne qui a eu la COVID-19 après le 20 décembre 2021 est considérée immunisée pour une période de 60 jours. Si cette dernière présente des symptômes, le protocole pré-pandémie du milieu s'applique.

³ Si un enfant ayant des besoins particuliers est incapable de se soumettre à un test rapide, il en sera exempté et l'isolement sera levé au Jour 6, si les autres critères sont respectés.

Algorithm for managing confirmed cases, symptomatic people and their household contacts

(Updated: 2022-01-14)

Educational childcare services and schools in Montreal



¹ Exception: If the symptoms are due to an illness other than COVID-19, a medical note could be accepted (equivalent to "negative result")

² A person who had COVID-19 after December 20, 2021 is considered immune for a period of 60 days. If the latter presents symptoms, the pre-pandemic protocol of the environment applies.

³ If a special needs child is unable to undergo Rapid testing, they will be exempted and isolation will be lifted on Day 6, if the other criteria are met.



CONSIGNES POUR L'ENFANT QUI DÉVELOPPE DES SYMPTÔMES OU QUI DEVIENT UN CAS DE COVID-19

Un enfant qui développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 doit :

- S'isoler pour un minimum de 24 heures;
- Passer un test rapide immédiatement, si disponible;
- Passer un 2^e test rapide 24 à 36 heures plus tard, si le 1^{er} test est négatif.

Le retour aux activités habituelles pourra se faire après le 2^e test rapide négatif, si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

À noter que la bulle familiale d'un enfant symptomatique doit s'isoler pour la même durée que l'enfant symptomatique.

DURÉE DE L'ISOLEMENT POUR LE CAS OU L'ENFANT SYMPTOMATIQUE

(si aucun accès à des tests rapides lui permettant de suivre les consignes de l'encadré ci-haut)

	12 ans et plus	Moins de 12 ans	Personnes immunosupprimées
Adéquatement vacciné	Isolément 5 jours après le début des symptômes, puis port du masque et distanciation pour les 5 jours suivants*	Isolément 5 jours après le début des symptômes, puis refaire un test rapide au <u>jour 5</u> **. • Si le test est positif OU si le test n'est pas disponible : prolonger l'isolement pour 5 jours supplémentaires. L'isolement pourra être levé avec 2 tests rapides négatifs à 24 heures d'intervalle entre les jours 6 et 10*. • Si le test est négatif : l'enfant peut reprendre ses activités*.	Isolément 21 jours après le début des symptômes.
Non adéquatement vacciné	Isolément 10 jours après le début des symptômes		

* Si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

** Les enfants ayant des besoins particuliers et qui sont incapables de porter le masque de procédure doivent suivre les consignes s'adressant aux enfants de moins de 12 ans, et ce peu importe leur âge. Si l'enfant est incapable de se soumettre à un test rapide, il en sera exempté et l'isolement sera levé au jour 6, si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

Pour plus d'information :

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 janvier 2022

Objet : Réouverture des écoles : excellente nouvelle pour les enfants et les adolescents.

Chers parents,

En prévision de la réouverture prochaine des écoles, je tenais à m'adresser directement à vous afin que cette rentrée d'hiver puisse se vivre avec le moins d'appréhension possible. Dans une vision globale de santé publique, le retour à la fréquentation scolaire est une excellente nouvelle pour les enfants et les adolescents montréalais. Ce lieu d'apprentissage et de socialisation des jeunes est d'une importance capitale pour leur développement, leur réussite et leur équilibre mental. En conséquence, nous allons tout mettre en œuvre pour soutenir les écoles afin de limiter la transmission du virus afin de préserver la fréquentation scolaire. La vigilance demeure.

Plusieurs parents se questionnent face à la réouverture des écoles alors que le taux de transmission du variant Omicron est élevé. Il est vrai que nous assistons actuellement à un taux de transmission particulièrement élevé, mais nous devons le mettre en parallèle avec sa virulence plus faible et l'excellente protection de la vaccination contre les formes plus graves de la maladie. Les données sur la COVID-19 dans les écoles confirment que la transmission y est plus faible que dans la communauté. À Montréal, la majorité des cas déclarés dans les écoles étaient acquis à l'extérieur de l'école, incluant les cas Omicron en décembre dernier. Les risques de transmission dans les écoles sont grandement diminués par des mesures de protection. Ce sont des milieux contrôlés où les enfants portent le masque et où le dépistage sera accessible par tests rapides.

Mon équipe a préparé de nouveaux outils pour vous soutenir sur les consignes à appliquer si votre enfant développe des symptômes ou s'il devient un cas, joint à cet envoi. Pour finir, je tenais à vous rappeler que la mesure ultime de protection demeure la vaccination du plus grand nombre. C'est avec une couverture vaccinale la plus élevée possible que nous pourrons le mieux soutenir la mission de l'école, protéger les membres de nos familles, les voisins dans nos quartiers, notre communauté dans son ensemble.

En espérant avoir pu contribuer à vous rassurer, je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne année 2022, en forme et en santé.

La Directrice régionale de santé publique,

Mylène Drouin, M.D., FRCP

INVITATION – CONFÉRENCE GRATUITE

Une activité organisée par le Comité des parents du Centre de Services Scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB)

SUJET ABORDÉ :	Plan d'intervention pour tous types d'élèves
CONFÉRENCIÈRES :	Anne-Lyse Levert, Isabelle Gendron, Nathalie Ruest (CSSMB)
PUBLIC CIBLE :	Parents d'élèves du primaire et du secondaire et CSSEHDAA
DATE :	Mercredi 26 Janvier 2022 De 19 h à 20 h 30 (60 minutes de conférence + 30 minutes de questions)
OÙ :	Visioconférence Cliquer ici pour accéder (connexion à compter de 18 h 50)
COÛT :	Gratuit
INSCRIPTION :	Aucune inscription requise. Limite de 500 places.

DESCRIPTION DE LA CONFÉRENCE

- ◆ Statistiques intéressantes concernant les élèves qui ont un plan d'intervention
- ◆ Rôles et responsabilités des intervenants et des parents
- ◆ Quatre phases du plan d'intervention
- ◆ Explication des moyens mis en place de l'ordre de la flexibilité, de l'adaptation et de la modification
- ◆ Outils existants pour supporter les milieux dans la démarche du plan d'intervention
- ◆ À vos questions

CONFÉRENCIÈRES

Anne-Lyse Levert

Madame Levert a été enseignante en adaptation scolaire avec presque toutes les clientèles, directrice d'école pendant plus de 12 ans. À ce jour, elle est directrice adjointe au service éducatif et responsable de l'adaptation scolaire du CSSMB. Elle dirige les dossiers reliés aux élèves HDAA dont celui des plans d'intervention.

Isabelle Gendron et Natalie Ruest

Isabelle et Natalie ont été orthopédagogues au sein de notre CSSMB. À ce jour, elles sont conseillères pédagogiques en soutien aux orthopédagogues des écoles depuis plus de 10 ans et offrent des formations aux écoles.

Bienvenue à tous !

Mesdames Jessica Talbot et Nassima Boufenik

Coordonnatrices du Comité intégration et conférences du Comité de parent du CSSMB

Informations : conferences-cp@csmb.qc.ca